

---

## Échange de notes du ...

**entre la Suisse et l'Union européenne concernant l'adoption du règlement (UE) 2022/... modifiant le règlement (UE) 2021/954 relatif à un cadre pour la délivrance, la vérification et l'acceptation de certificats COVID-19 interopérables de vaccination, de test et de rétablissement (certificat COVID numérique de l'UE) destinés aux ressortissants de pays tiers séjournant ou résidant légalement sur le territoire des États membres pendant la pandémie de COVID-19  
(Développement de l'acquis de Schengen)**

Entrée en vigueur le ...

---

*Traduction*<sup>1</sup>

Mission de la Suisse  
auprès de l'Union européenne

Bruxelles, le ...

Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne  
Direction générale  
Justice et affaires intérieures  
Bruxelles

La Mission de la Suisse auprès de l'Union européenne présente ses compliments au Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne et a l'honneur d'accuser réception de la notification du ...juin 2022 du Conseil établie sur la base de la première phrase de l'art. 7, al. 2, let. a, de l'Accord du 26 octobre 2004<sup>2</sup> entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (ci-après dénommé « Accord d'association ») conclu à Luxembourg. Le contenu de la notification est le suivant :

« Conformément à la première phrase de l'art. 7, al. 2, let. a, en relation avec l'art. 14, al. 1, de l'accord associant la Suisse à l'acquis de Schengen, le Conseil notifie à la Suisse l'adoption de l'acte suivant :

RS ...

<sup>1</sup> Traduction du texte original en anglais.

<sup>2</sup> RS 0.362.31

Règlement (UE) 2021/954 relatif à un cadre pour la délivrance, la vérification et l'acceptation de certificats COVID-19 interopérables de vaccination, de test et de rétablissement (certificat COVID numérique de l'UE) destinés aux ressortissants de pays tiers séjournant ou résidant légalement sur le territoire des États membres pendant la pandémie de COVID-19

Document du Conseil : ...

Date de l'adoption : ... juin 2022 »<sup>3</sup>

Conformément à la deuxième phrase de l'art. 7, al. 2, let. a, de l'Accord d'association, la Mission de la Suisse auprès de l'Union européenne informe le Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne que la Suisse accepte le contenu de l'acte joint à la notification du Conseil et intégré à la présente note-réponse. L'acte sera transposé dans son ordre juridique interne.

Conformément à l'art. 7, al. 3, de l'Accord d'association, la notification du ... juin 2022 du Conseil et cette note-réponse créent des droits et obligations entre la Suisse et l'Union européenne et constituent donc un accord entre la Suisse et l'Union européenne.

Cet accord entre en vigueur à la date de la présente note-réponse. Il peut être considéré dénoncé conformément aux dispositions des art. 7 et 17 de l'Accord d'association.

Une copie de la présente note est transmise à la Commission européenne, Secrétariat général, SG.B.2, Bruxelles.

La Mission de la Suisse auprès de l'Union européenne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne l'assurance de sa haute considération.

3 Règlement (UE) 2022/... du Parlement européen et du Conseil du ... juin 2022 relatif à un cadre pour la délivrance, la vérification et l'acceptation de certificats COVID-19 interopérables de vaccination, de test et de rétablissement (certificat COVID numérique de l'UE) destinés aux ressortissants de pays tiers séjournant ou résidant légalement sur le territoire des États membres pendant la pandémie de COVID-19, dans la version JO L ... du ... p. ...